

CONTRAT DE LOCATION



Entre, d'une part, La SARL NATURE MOTONEIGE, et d'autre part, le(s) Client(s)

Pilotes et Passagers :

NOM :	PRÉNOM :	TÉL :
NOM :	PRÉNOM :	TÉL :

1* Je m'estime apte à la conduite d'une motoneige. Je m'engage à respecter toutes les consignes données par le guide, avoir 18 ans révolu et être détenteur du permis de conduire, ne pas être en état d'ébriété. **(Suivre la trace du guide, les distances de sécurité pour éviter les collisions, adopter les positions de conduite conseillées lors du briefing pour aborder les différents passages).**

2* Je m'engage à avoir une conduite respectueuse et sécuritaire envers les autres usagers, et à assumer la responsabilité de mon passager.

3* Je m'engage à respecter le matériel mis à disposition et à payer le montant des dommages causés aux motoneiges (cf. Opt1 / Opt 2)

4* Le guide se réserve le droit de retirer les clés de ma motoneige si ma conduite ne respecte pas les termes du contrat.

5* Si, **lors du briefing ou pendant la randonnée**, je ne me sens plus capable de conduire la motoneige, je pourrai renoncer à faire ou à continuer la randonnée. La motoneige m'étant réservée et plus disponible à la location aucun remboursement ne sera effectué.

OPTIONS ASSURANCE CASSE ET CONDITIONS

(Je coche l'option choisie)

Info utile : le coût des dégâts peut s'élever à 9500€ dans le cas où une motoneige est reconnue comme épave.

Option 1 : Je souscris à votre ASSURANCE casse dégâts matériels pour **15€** par motoneige (franchise de **500€** par motoneige). Je m'engage à payer les dégâts occasionnés pour un montant **maximum** de 500€.

Exemple 1 : Je casse un pare-brise (d'une valeur de 290€) je payerai 290€.

Exemple 2 : Je casse un capot avant et bras de suspension (valeur 1800€) je payerai que la franchise de 500€.

Exemple 3 : Je rends la motoneige en état d'épave (valeur 9 500€) je payerai que la franchise de 500€

Option 2 : Je choisis de **ne pas souscrire** à votre ASSURANCE casse dégâts matériels. **Je m'engage à régler l'intégralité** des dommages que j'occasionnerai aux motoneiges plus l'immobilisation.

En cas de dégât et d'immobilisation, **la caution de 1500€** sera encaissée.

Une fois l'expertise des dégâts évalués (sous 48h), une facture sera établie sur le montant réel des dégâts.

Exemple 1 : Si les dégâts sont inférieurs à 1500€, Nature Motoneige s'engage à rembourser la différence.

Exemple 2 : Si les dégâts sont supérieurs à 1500€, le client s'engage à payer la différence.

J'autorise la société Nature Motoneige à débiter mon chèque de caution ou ma carte bancaire transmise lors de la réservation, jusqu'à la régularisation du litige.

Dans tous les cas, une facture et un constat seront établis afin que le client puisse le cas échéant le transmettre à son assurance **POUR SE FAIRE REMBOURSER** (Si une assurance personnelle pour « dégâts matériels occasionnés » a été souscrite) par la personne qui a occasionné le sinistre.

Je dépose ma Pièce d'identité avant la randonnée ainsi qu'un chèque de caution ou les numéros complets de CB pour :

- 500€ si je souscris à l'assurance casse. (Cf. option 1)

Ou

- 1500€ si je ne souscris pas à l'assurance casse. (Cf. option 2)

Ils me seront rendus à la fin de la randonnée si je n'ai commis aucun dommage.

En cas de litige entre les partis, Seul le Tribunal d'instance d'Annecy sera compétent.

Je m'engage à respecter l'ensemble des consignes et de l'option choisie sans réserve.

Je m'engage à avoir lu et accepté les conditions générales de ventes (verso de cette page).

SIGNATURES de tous les pilotes PRECEDES DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉE »

Conditions Générales de Ventes :

LA MOTONEIGE ET SA REGLEMENTATION :

L'utilisation libre des motoneiges est strictement interdite en France. Nous avons dû répondre à un cahier des charges extrêmement rigoureux. Un ITD (Etude d'impact et d'environnement conforme aux textes) a été établi afin d'obtenir les autorisations nous permettant de vous proposer cette activité.

ART 1 – ACCEPTATION DES PRESENTES CGV :

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent toutes les ventes de la société NATURE MOTONEIGE.

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces CGV, à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus, catalogue émis par la société NATURE MOTONEIGE et qui n'ont qu'une valeur indicative.

ART 2 – LA RESERVATION :

Pour effectuer une randonnée en motoneige, la réservation d'une date de prestation est obligatoire par le client : par téléphone au 00 33 6 12 21 40 60 ou au 00 33 6 07 07 10 75 ou directement à notre boutique Annecy Folie.

La signature d'un contrat de location se fera obligatoirement au chalet d'accueil avant le départ de l'activité. Les présentes CGV y figurent.

ART 3 – ACHAT DE BON CADEAU :

Selon le Code de la Consommation, vous avez un droit de rétractation de 7 jours à compter de l'achat de votre bon cadeau internet ou carton. Si la demande de rétractation est faite avant les 7 jours, la somme vous sera remboursée. Aucun remboursement ne sera effectué après les 7 jours de droit de rétractation. Les bons cadeaux sont valables 12 mois.

ART 4 – DÉROULEMENT DE LA RANDONNEE :

Afin de permettre à la société NATURE MOTONEIGE de réaliser les prestations dans les meilleures conditions, le client s'engage à être présent à l'horaire qui lui a été indiqué lors de sa réservation.

Pour le bon déroulement des activités et par respect envers les autres participants et le professionnel qui vous encadre, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des feuilles de route et autres indications préalablement transmises par nos soins. Veuillez à anticiper vos trajets de manière à être ponctuel. Nous ne tolérons aucun retard. Les moniteurs doivent partir en activités et aucun remboursement ou indemnité ne sera exigible.

L'heure de rendez-vous tient compte d'une période de 30 minutes avant le début réel des activités, cette période étant indispensable à l'établissement des différentes formalités administratives, à l'équipement des participants et à la tenue d'un briefing (5 à 10 minutes) initial durant lequel seront données les consignes de sécurité ainsi que la formation nécessaire au maniement des engins.

Aucun client ne pourra exécuter la prestation sans avoir suivi l'ensemble des conseils et consignes de sécurité, de telle sorte qu'en cas de retard non rattrapable, la prestation ne sera pas assurée, la prestation devant néanmoins être réglée à NATURE MOTONEIGE à titre de préjudice.

ART 5 – ANNULLATION OU MODIFICATION PAR LE CLIENT :

Suite à une réservation déjà enregistrée, si le client souhaite : Annuler ou Modifier le nombre de motoneiges et/ ou modifier sa date, il devra respecter les conditions suivantes :

Pour une réservation de 4 motoneiges et moins :

- Annulation ou modification possible sans frais avant les 48h précédents la prestation réservée. Si la demande intervient sous les 48h avant la prestation, la globalité de la prestation sera facturée par NATURE MOTONEIGE.

Pour les groupes de plus de 4 motoneiges :

- Si la demande intervient plus de 8 jours avant la date prévue, il ne sera pas appliqué de pénalités. Le contrat sera modifié en conséquence.
- Si la demande se fait dans les 7 jours précédents la prestation ou si la demande de modification n'est pas faite au préalable, la globalité de la prestation initiale sera facturée par NATURE MOTONEIGE.

En cas de force majeure et sous présentation d'une preuve médicale, NATURE MOTONEIGE peut rembourser la somme versée, mais ne pourra être exigé par le client. Dans tous les cas, le client s'engage à avertir la société de toutes notifications relatives à la réservation : organisation du programme, modification d'effectif, retard ou annulation.

Comptes tenus des informations, aucune modification ne pourra être acceptée lors du départ de la prestation, qu'elle concerne les prestations principales ou les prestations annexes (restaurant et luge en bande) réservées par NATURE MOTONEIGE auprès de prestataires extérieurs.

Par ailleurs, en cas d'annulation pure et simple d'une commande ou d'une réservation par le client, la société NATURE MOTONEIGE conservera à titre d'indemnisation les sommes déjà réglées.

ART 6 – ANNULLATION OU MODIFICATION PAR NATURE MOTONEIGE :

La société NATURE MOTONEIGE ne peut être tenue pour responsable des éventuels retards de la randonnée dus à toutes raisons indépendantes de sa volonté telles que la modification de la réglementation, la force majeure, les grèves.

➔ **Les conditions météorologiques ne constituent pas une cause de report de l'activité : les guides de la société NATURE MOTONEIGE sont les seuls aptes à annuler ou non les prestations en fonction des conditions météorologiques.**

- En cas d'arrêt de fermeture temporaire des activités de plein air pris par les stations du Grand Massif (préfecture) ; les randonnées devront être annulées.

- En cas d'insuffisance d'enneigement, les randonnées motoneige ne peuvent être effectuées.

Dans ces 2 derniers cas, la société NATURE MOTONEIGE ET LE CLIENT conviendront ensemble d'une autre date ou d'une annulation totale. L'acompte ou les arrhes versés seront automatiquement remboursés sous 7j ouvrés après annulation de la part de NATURE MOTONEIGE.

- Les guides de la société se réservent le droit d'adapter la sortie en fonction du niveau des participants.

- Si NATURE MOTONEIGE commet une erreur lors de la réservation qui empêche le client d'effectuer la prestation. Celui-ci sera automatiquement remboursé et se verra offrir un geste commercial.

ART 7 – EXCLUSION :

Les guides de la société NATURE MOTONEIGE se réservent le droit d'exclure un participant en état d'ébriété ou dont le comportement est de nature à troubler le bon déroulement de l'activité ou à compromettre la sécurité du groupe. Dans ce cas, le client ou participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité.

ART 8 – ASSURANCE :

La SARL NATURE MOTONEIGE est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle pour les randonnées qui lui sont propre.

Sa responsabilité ne pourra être engagée pour tout dommage occasionnés par un mauvais comportement des utilisateurs. La pratique des activités de pleine nature se déroule dans un environnement spécifique dit « à risque ».

Chaque participant est conscient, étant donné le caractère spécifique des activités pratiquées, qu'il peut courir certains risques dus notamment à l'éloignement, à l'isolement et au caractère spécifique de l'activité et du milieu. Il les assume en toute connaissance de cause et il doit se conformer aux règles de prudence et suivre les préconisations des autorités compétentes.

Le participant/client est entièrement responsable du matériel loué par NATURE MOTONEIGE. La SARL NATURE MOTONEIGE ne pourra être tenue responsable des préjudices pouvant être causés par ce matériel.

En cas de perte ou de détérioration du matériel loué, il sera demandé au participant/client un dédommagement ou un remboursement total du matériel.